

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 26048 A1** (51) Cl. internationale : **B65D 85/10; B65D 81/20**

(43) Date de publication :
01.04.2004

(21) N° Dépôt :
26925

(22) Date de Dépôt :
27.11.2002

(30) Données de Priorité :
27.04.2000 CZ PV2000-1554

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/CZ01/00024 26.04.2001

(71) Demandeur(s) :
SRAMEK MILAN, Prstné 65 CZ - 760 01 ZLIN (CZ)

(72) Inventeur(s) :
SRAMEK MILAN

(74) Mandataire :
TMP AGENTS

(54) Titre : **PAQUET POUR PRODUITS DE TABAC ET PROCEDE D'EMBALLAGE.**

(57) Abrégé : L'emballage pour produits du tabac (1), principalement des cigarettes et des cigares, formé par un boîtier hermétiquement fermé formant une poche pour au moins un produit. L'invention consiste en ce que l'atmosphère intérieure (3) de l'emballage est raréfiée et / ou contient l'addition de gaz inerte. La manière d'emballer les produits du tabac dans un boîtier hermétiquement fermé formant une poche est essentielle du fait que le boîtier est scellé dans l'atmosphère sous vide et / ou l'atmosphère protectrice avec l'ajout de gaz inerte.

PAQUET POUR PRODUITS DE TABAC ET PROCEDE D'EMBALLAGE

L'aspect technique de l'invention

L'invention concerne le conditionnement des produits à base du tabac, en l'occurrence, les cigarettes et cigares en tant que produits à section unique ou répartis en un petit nombre d'éléments.

L'invention se rapporte également au processus de l'emballage des produits tabagiques.

La pratique antérieure

□ présent, les produits à base du tabac, telles les cigarettes et cigares sont empaquetés dans des cartouches ou paquets à un plus grand nombre de pièces, habituellement 20 unités pour les cigarettes. Toutefois, cet emballage est peu satisfaisant sur les plans pratique et hygiénique. La raison initiale en est que, en ce qui concerne les paquets de cigarettes, ils se meuvent de manière autonome ce qui engendre des saccades brutales du tabac, renversant ainsi les cigarettes et frôlant le milieu environnant etc.

Il est également notoire que le conditionnement des éléments des cigarettes conjecturées dans paquets à soufflure. En cas d'avaries de tels ballots, même si le dégât est visuellement imperceptible, le paquet ne réalise plus une fonction d'un emballage hygiénique. Les contrôles visuels ne peuvent pas percevoir de dégâts mineurs. Un autre inconvénient consiste en la possibilité de générer un gaz importun lors du "plombage", en raison de la rupture thermique à travers le papier d'aluminium de la retraite de l'embasement, et l'infiltration du gaz vers la partie intérieure du ballot. Le dessein de cette invention est de développer un conditionnement pour produits du tabagiques qui permettrait un emballage d'une unité ou d'un nombre limité d'unités et, de plus, se conformerait aux exigences tant hygiéniques que pratiques.

L'OBJECTIF DE L'INVENTION

Si toutes les exigences précitées sont entièrement accomplies par le ballot selon l'invention des produits tabagiques en question, à l'origine cigarettes et cigares sont formés par un caisson hermétiquement scellé qui constitue une pochette pour un produit au minimum; la pression interne au sin du paquet est raréfiée et/ou contient l'accumulation du gaz intérieur.

26048
07 048 2004

L'avantage du paquet d'après la dite invention consiste en la création d'une poussée intérieure qui supporte la durabilité du produit et en garantit les propriétés propres. Dû au fait de sous pression et d'un papier en aluminium introduit, le produit ne peut pas s'infiltrer au sein paquet, l'éventualité de moisissure et micro-organismes est éliminée, puisque l'humidité peut être contrôlée etc. L'emboîtement au sein du paquet satisfait, selon l'invention, est conforme aux exigences hygiéniques les plus strictes, les produits emballés en tant qu'éléments spécifiques peuvent être vendus et entreposés pour une plus longue période sans affecter la qualité du produit.

D'un point de vue pratique et industriel, il est très utile que le ballot soit formé par le repli longitudinal d'un papier d'aluminium hermétiquement scellé des côtés de l'arbre, ou par deux bandes d'un circonférentielle du papier d'aluminium hermétiquement scellées de manière circonférentielle, ou par un caisson sous forme de tube à base de papier d'aluminium facile à sceller hermétiquement sur les deux extrémités.

En conséquence, dans le but de pratiquer une plus grande résistance, le paquet devrait consister en une couche basse solide et un abri posé en couches de papier d'aluminium. La couche de l'abri est alors hermétiquement scellée de manière circonférentielle avec la couche basse.

La représentation du paquet permet un contrôle visuel du produit parce que les papiers d'aluminium de diverses couleurs transparentes peuvent être utilisés. En cas de dégâts subis par le papier aluminium, l'infiltration de l'air environnant se produit et donc chaque dégât -même mineur-, devient perceptible immédiatement puisque le paquet n'est pas collé au produit.

L'invention concerne aussi les procédés d'emballage du produits du tabac dans le cas d'au moins un produit hermétiquement scellé. Les principes de l'invention se trouvent dans le fait que le dit cas soit hermétiquement fixé aux deux extrémités, sous pression à vide et /ou ambiance protectrice avec addition de gaz inerte.

Un plus haut effet de la façon d'emballer consiste en une conception du ballot selon l'invention aux avantages précités.

VUE D'ENSEMBLE DES REPRESENTATIONS

En appréciation de l'invention, le paquet pour produits du tabac sera intégralement décrit dans les exemples suivants avec l'usage de dessin où le tableau 1 représente une vision et une reproduction sectionnaire d'un groupe du paquet pour un élément du produit formé par le repli longitudinal du papier d'aluminium, le schéma 2 représentant le paquet formé par deux bandes du papier d'aluminium et le schéma 3 représentant le paquet formé par le caisson façonné sus forme de tube - le schéma 5 représentant le paquet pour un élément du produit formée par la strate basse épaisse et la retraite en couches et le schéma 4 représente le paquet pour davantage d'éléments du produit.

EXEMPLES DE L'AVATAR DE L'INVENTION

L'EXEMPLE 1:

Un papier en aluminium 2 forme un rectangle avec impression de repli, le long de l'axe longitudinal du produit 1. Le repli 21 est hermétiquement scellé de façon circonférentielle. Des trois côtés la pression intérieure 3 est formée par l'air raréfié.

L'EXEMPLE 2:

Deux replis étanches 1 sus forme de rectangle, dont l'un est transparent, sont scellés de manière circonférentielle autour d'un élément du produit 1.

L'atmosphère 3 intérieure est formée par l'air raréfié avec du gaz inerte.

Sur un des côtés plus courts des bandes 22 scellées du repli 2 il y a une cassure 4 garantissant un accès facile.

L'EXEMPLE 3:

Le ballot est formé de papier aluminium 2, étanche à l'air libre et commode à défaire, conçu sous forme d'éléments à frictions. La couche externe 25 est circonférentielle. Elle est hermétiquement scellée à la couche inférieure 24. L'atmosphère 3 interne est composée d'air raréfié avec prédominance de gaz inerte.

L'EXEMPLE 4:

Le colis est formé par les couches fermes inférieure 24 et la couche externe 25 du papier d'aluminium 2 à accès facile. L'abri la couche 25 est circonférentiel, hermétiquement scellé à la couche 24. La compression interne 3 est réduite et génère de la sous-pression vers le milieu ambiant.

L'EXEMPLE 5:

Le deux replis à air comprimé 2 de plus grandes dimensions que ceux invoqués lors de la présentation des exemples précédents sous forme de rectangle scellés hermétiquement et de façon circonférentielle autour de quelques éléments des produits 1, lesquels ne se frôlent pas. La pression interne 3 est formée d'air raréfié et de gaz inerte. Sur l'un des côtés plus courts des bandes scellées 22 du papier d'aluminium 2, il y a une section 4, qui s'ouvre aisément. Au lieu d'utiliser les replis 2, la couche ferme inférieure 24 peut être utilisée.

L'emballage des produits à base de tabac 1 dans le ballot est porteur, selon que l'invention soit opérée à l'extérieur, à l'environnement sous vide, avec l'addition de gaz inerte. Le produit 1 ou plusieurs produits 1 sont subséquemment installés à la retraite étanche 2, sous forme circonférentielle, hermétiquement scellés.

□ l'intérieur du caisson de l'atmosphère interne 3 où elles sont forgées sous pression, les

replis 2 au produit 1 ou produits 1 ainsi immobilisés.

3.

La congruence industrielle:

Selon l'invention, le paquet pour produits du tabac peut être fabriqué industriellement et peut être exploité dans les réseaux commerciaux, restaurants, hôtels, surtout lorsque ces produits sont vendus au moyen de distributeurs automatiques.

REVENDEICATIONS
LES REQUETES DU BREVET

1. Le conditionnement des produits du tabac, notamment les cigarettes et cigares, aménagés dans des caissons hermétiquement scellés, forment une pochette pour au moins un produit, caractérisés par le fait que, l'atmosphère intérieure dans le paquet est raréfiée et/ou contenant l'amoncellement du gaz inerte.
2. Le ballot, subséquent à la requête 1, se caractérise par le fait qu'il soit formé par le repli longitudinal (21) de papier d'aluminium souple (2) hermétiquement scellé de trois côtés.
3. Le balluchon, selon la revendication 1, se caractérise par le fait qu'il soit formé par deux bandes (22) d'un papier d'aluminium souple (2), hermétiquement scellé de manière circonférentielle.
4. Le ballot, subséquent à la requête 1, se caractérise par le fait qu'il soit formé par un caisson de forme cubique (23) d'un papier d'aluminium souple (2) hermétiquement scellé au niveau des deux extrémités.
5. Le paquet, selon la revendication 1, se caractérise par le fait qu'il soit formé par une couche inférieure compacte (25), d'un papier d'aluminium (2), la couche du retrait (25) est hermétiquement scellée de façon circonférentielle avec la couche inférieure (24).
6. La exécution du conditionnement des produits du tabac dans un caisson hermétiquement scellé, formant une pochette pour au moins un produit, se caractérise par le fait que le caisson est scellé dans l'atmosphère sous vide et /ou l'atmosphère protectrice avec l'ajout du gaz inerte.

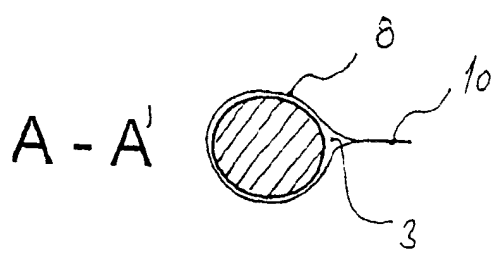
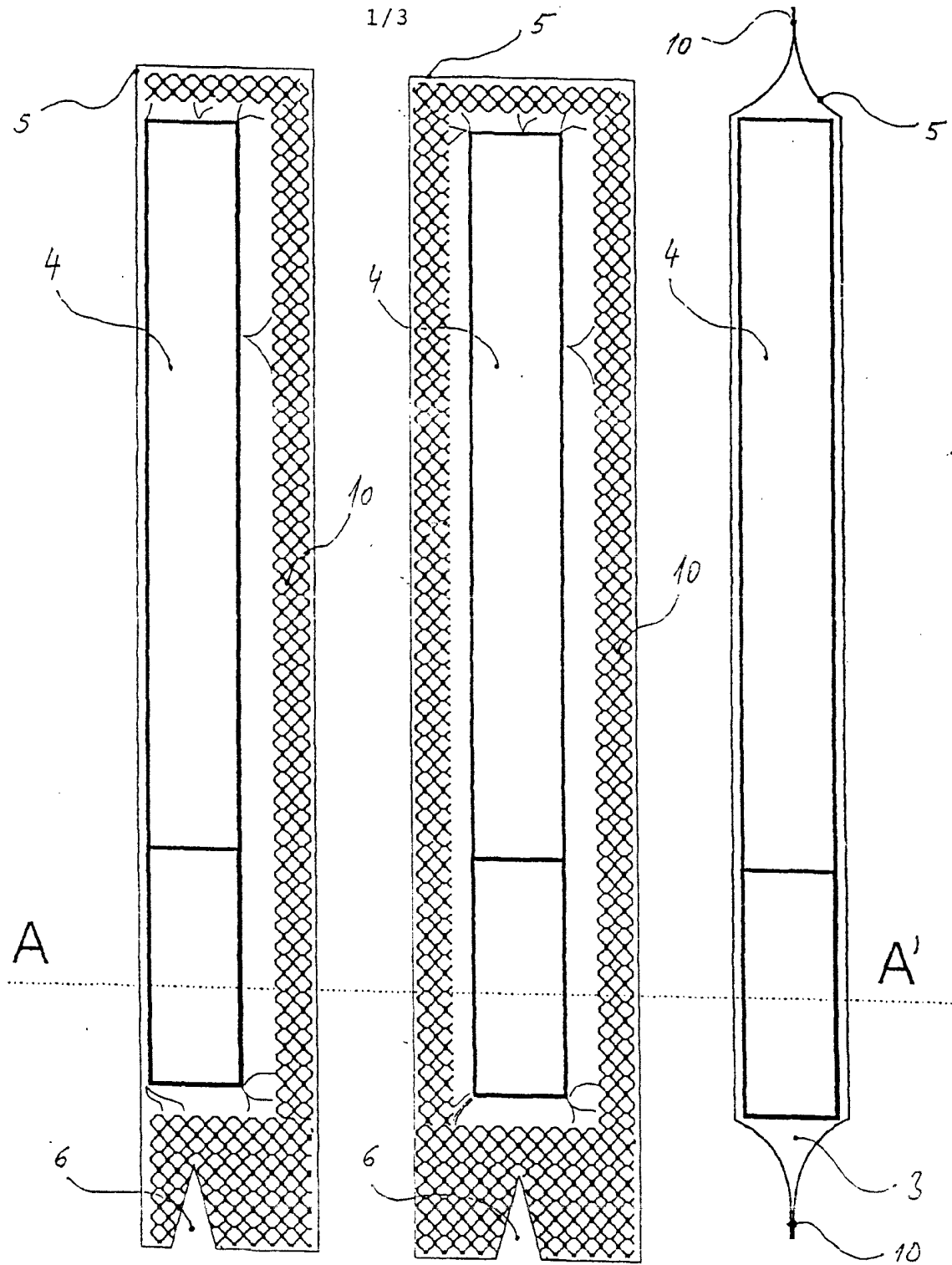


Fig. 1

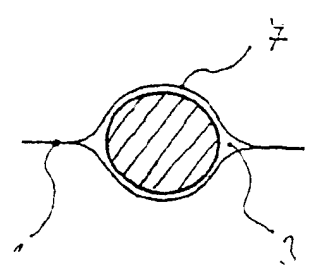


Fig. 2

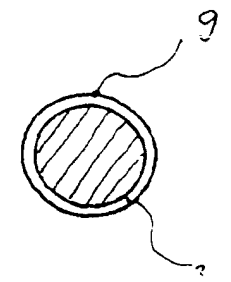


Fig. 3

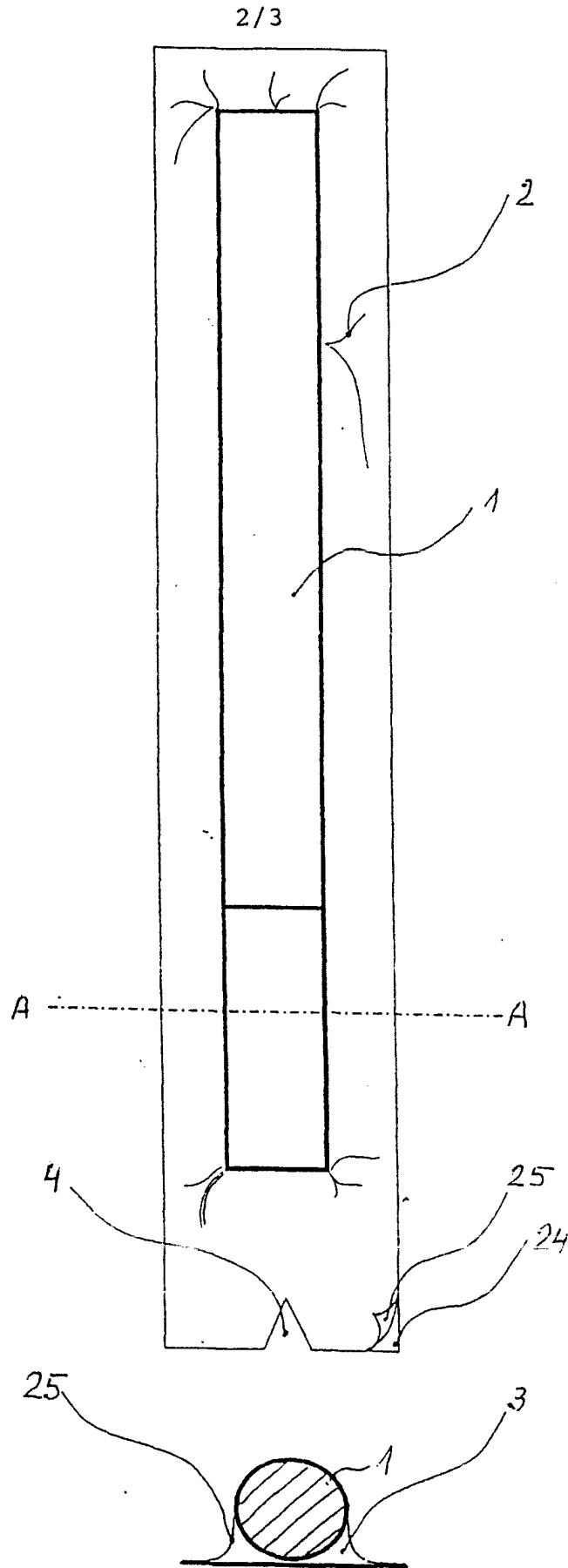


Fig. 4

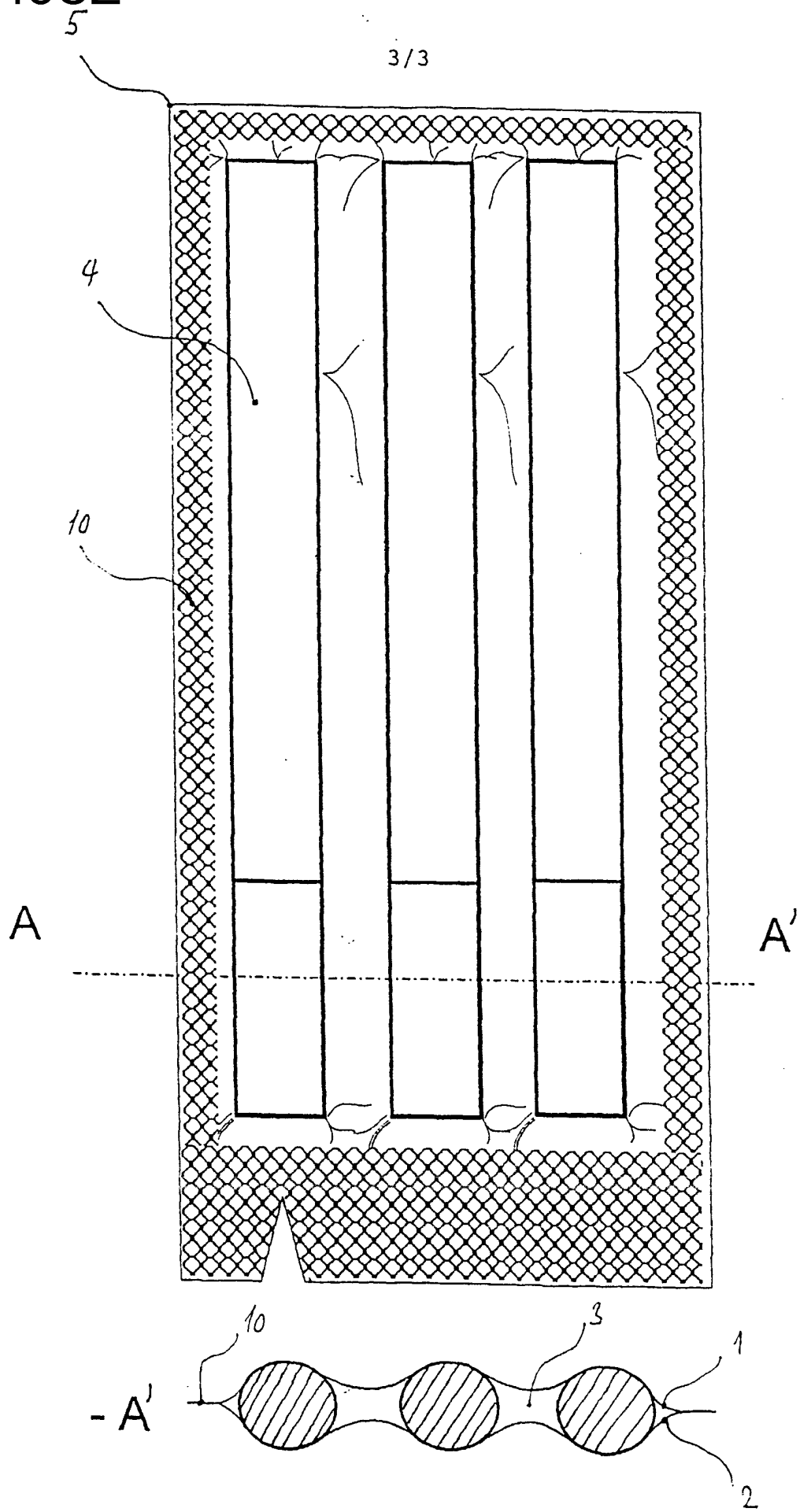


Fig. 5